

Décision portant nomination d'un directeur d'unité

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE PARIS CITE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2019-50 portant renouvellement de l'Unité Mixte de Recherche U 976 ;

Décident :

Article 1 : Monsieur Jean-Christophe BORIES est nommé, par intérim, Directeur de l'Unité Mixte de Recherche U 976.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} mars 2022.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE



LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE PARIS CITE